

ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 - 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉÉE N° SIREN 401 480 827 - N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin de liaison interne de l'Association

Hiver 2007-2008

Sécheresse

La sécheresse dure dans notre région, aucune pluie en octobre, quelques jours en novembre : la végétation souffre et l'incendie au dessus du Vistaero a ravagé plusieurs hectares !

Effet de serre, changements climatiques ce n'est pas la faute qu'aux Etats Unis, à la Chine, et à d'autres pays qui polluent et contribuent à la dégradation de la planète. Rester impuissant? **Non,** près de chez nous il y a bien des situations où nous pouvons agir.

La débauche d'éclairage des lieux publics à Noël sur les voies du bord de mer à Menton est une injure à tous les conseils d'économie d'énergie et un gaspillage des ressources de la planète. Des citronniers ont le droit à deux éclairages au sol et une lampe au dessus de forte puissance! Notre environnement en pâtit. Dans d'autres municipalités comme Paris, on utilise des lampes « basse consommation ».

En plus le rejet d'eaux usées non traitées au Cap Martin par la commune de Roquebrune est en infraction avec le code de l'environnement et les directives européennes. Il faut arrêter de polluer la mer. Vous avez peut être vu l'émission *Envoyé Spécial* sur A2 consacrée à ce sujet. Quelques images prises à Cabbé étaient particulièrement alarmantes.

De plus en plus de municipalités proposent des bacs de compostage qui permettent de créer un compost et évitent la collecte et l'incinération des déchets verts. Qu'attendent les municipalités de Menton et de Roquebrune pour le faire également?

Avec l'ASPONA vous pouvez agir pour que le monde que nous laisserons aux générations futures soit encore vivable.

Arrosage des jardins publics

Il n'y a pas très longtemps il y avait deux circuits d'eau à Menton. Un circuit d'eau potable traité destiné aux logements, un autre destiné à l'arrosage des parcs et aux douches des plages. Ce deuxième circuit était de l'eau de source stockée dans un grand bassin en haut du Carei

Il n'y a plus qu'un seul circuit, les pelouses et massifs sont arrosées par une eau inutilement traitée ... mais Véolia est là

Vie de l'Association

Dégradations du littoral, des chemins, des arbres. Disparition des coulées vertes ... L'un de nos dossiers concerne la privatisation des chemins de Menton, un autre le rejet d'eaux usées non traitées en mer.

L'Association est animée par des bénévoles, un Conseil d'Administration mensuel gère les problèmes qui nous sont soumis par nos adhérents. Les attaques à l'environnement sont nombreuses et nous n'arrivons pas à tout traiter.

Le Code de l'Environnement, la loi littoral, les POS ou PLU offrent quelques possibilités de recours pour les infractions importantes. Pour les mettre en pratique nous faisons appel à nos avocats. Pour d'autres problèmes, émanents de particuliers, nous faisons appel aux services de l'Etat.

Il est difficile de se faire entendre! Quelques articles dans Nice Matin, quelques tracts et surtout le site WEB qui est de plus en plus consulté. http://aspona.free.fr

Venez nous aider!

L' ASPONA a besoin de vous, renouvelez votre adhésion, le bulletin est en dernière page.

Dégradation d'un patrimoine : Les chemins de Menton

Un processus lent ou parfois brutal, mais voulu par nos élus, conduit à la disparition des chemins de Menton.

La vente du sentier du Peyronnet en est un exemple : ce sentier a été fréquenté encore récemment par des riverains (ils l'ont indiqué dans l'enquête publique), mais un jour, des cannes en ont obstrué le passage. Pas d'entretien de ce patrimoine, le sentier est devenu impraticable. Plus d'utilisateurs, un promoteur en profite pour faire une opération très rentable en achetant les terrains des deux rives du sentier et en condamnant l'accès au profit d'une construction ultra luxueuse. Ce sentier toujours public est maintenant barré par un important portail privé.

Le Commissaire Enquêteur, dans son rapport d'enquête publique, constate que toutes les observations (plus de 300) portées sur le registre sont négatives sauf une (une lettre du promoteur!) voir http://aspona.free.fr. Le Commissaire enquêteur donne quand même un avis favorable à la vente du chemin au promoteur.

Un chemin communal en privatisation: celui de la Croix de Castellar. C'est un très vieux chemin qui rejoint Castellar à Menton. Entre le Maglioc et la Pinède, un chemin refait il y a quelques années pour une conduite d'eau, coupe pour les promeneurs toute une boucle de la route de Castellar. Les pancartes MENTON CASTELLAR ont disparu et maintenant le chemin est barré par des cannes même situation que celui du PEYRONNET. Un promoteur cherche à le racheter pour pouvoir construire, non 4 mais 6 ou 8 villas sur une zone plantée de plus de 100 citronniers.

C'est inadmissible. Les chemins font partie du patrimoine. Informez-nous des chemins coupés ou dégradés.

Comment pouvez-vous participer?

- En nous informant de ce qui se passe dans votre quartier,
- En prenant en charge un dossier,
- En faisant connaître l'Association,
- En distribuant le bulletin joint,
- En participant aux réunions élargies du CA,
- En participant aux manifestations, distribution de tracts ...
- En faisant connaître le site WEB,
- En nous envoyant des photos pour le site,

Certes tout le monde n'a pas un accès Internet mais ce mode de communication est rapide et épargne le papier et les arbres!

Le rejet en mer des eaux de Roquebrune Cap Martin

Les eaux usées de Roquebrune sont rejetées sans aucun traitement à la pointe du Cap Martin. Ces rejets sont illégaux et contribuent à la dégradation du milieu marin déjà très fragilisé.

L' ASPONA a:

- Fait et distribué des tracts,
- Rencontré Monsieur le Maire,
- Rencontré un avocat,
- Ecrit à Monsieur le Préfet.
- Monté un dossier consultable sur son site

Un projet de station d'épuration a été voté en conseil municipal et une étude de faisabilité a été présentée en octobre.

Il faut que les délais soient respectés et que très vite il n'y ait plus d'eau polluée rejetée.

Le traitement des déchets ménagers de la CARF

Nos poubelles sont de plus en plus pleines et le stockage de nos déchets est une bombe à retardement pour les générations futures.

L'incinération classique est à l'origine de pollution entre autres à la dioxine et source de cancers. Un schéma peut être un tri sélectif très sérieux avec recyclage des métaux verres et plastiques, un compostage des déchets verts, une incinération avec pyrolyse des autres déchets.

La CARF a prévu un centre de tri compostage au col de Castillon. Ce choix ne semble pas le meilleur:

- C'est une zone Natura 2000
- Le lieu est difficile d'accès aux camions
- La route d'accès est trop étroite
- Le compost produit en 3 semaines est inutilisable et doit être stocké.
- Le projet est muet sur le devenir de ce faux compost incinération ou stockage.

Il faut revoir ce projet

D'autres détails sur http://www.cadev.org/

Atteinte à l'environnement Dégradation du milieu marin Dommages à la flore ...

aspona@free.fr

ou laisser une message au: 0493352532

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l' ASPONA qui a eu lieu à Menton le 19 mai 2007 à 17h30.

Conformément à la convocation, l'assemblée générale de l' ASPONA s'est tenue le 19 mai à 17h30 salon du Louvre à Menton. La salle nous a été prétée gracieusement par Monsieur le Maire de Menton. La réunion s'est tenue sous la présidence de Adriano Miggliorini; Micheline Campos en a été la secrétaire de séance.

Une lettre d'invitation avait été envoyée aux maires des 5 communes, M. le Maire de Menton était présent ainsi que M. le Maire de Sospel ? et M. J.M. Hill. Les associations de défense de l'environnement de Sospel, Castillon et Breil étaient représentées. M. JR Vinciguerre, conseiller général et membre de la commission déchets du CG06 était également présent.

Jean Delerue, président de l'ASPONA ouvre la séance à 17 h 30 par un mot de bienvenue, la lecture d'une lettre de Mme N. Ovaere qui s'excuse de son absence pour des raisons familiales, la lecture de la lettre de démission de la secrétaire Mme C. Perrotin qui a rejoint sa famille dans les Vosges. Commence les points de l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès verbal de la précédente AG

Aucune remarque n'étant arrivée, le procès verbal de l'Assemblée Générale précédente a été adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu financier

Madame M CAMPOS, trésorière de l'association, a présenté le compte rendu financier. Nous n'avons eu aucune subvention en 2006 et l'association vit de ses adhésions. Les dépenses étant surtout les bulletins et les frais d'avocat.

Le compte rendu financier a été adopté à l'unanimité.

3. Compte rendu d'activité pour l'année écoulée

Traitement des eaux usées de Roquebrune

Jean Delerue et Adriano Migliorini ont présenté la situation : les eaux usées de Roquebrune sont rejetées en mer sans aucun traitement. Plusieurs collecteurs et pompes ramènent les eaux sales à la pointe du Cap Martin, des pompes les envoient en mer. Soit Roquebrune se raccorde à la station d'épuration de Menton pour y faire traiter ses effluents, soit Roquebrune crée sa propre station d'épuration ; mais nous ne pouvons pas admettre qu'en 2006 on pollue délibérément la mer. Il y a un mois, pour nettoyer pompes et collecteurs, les plages de Roquebrune ont été interdites à la baignade trois jours par arrêté municipal. Nous ne connaissons pas la qualité des eaux de baignade de cette commune et de nombreux adhérents nous ont fait part de leur colère, un mel de l'un d'entre eux a été projeté à l'écran.

Une discussion a ensuite eu lieu, M. JM Hill nous a fait part de l'état des négociations entre Menton et Roquebrune : le point mort actuellement. Roquebrune n'ayant pas donné suite aux premières propositions d'entente, Menton propose maintenant un accord comme client. C'est urgent car la station de Menton doit être modifiée : au traitement chimique actuel il faut lui ajouter un traitement bactériologique.

A la suite d'une question de Mme Ovaere, M. Hill répond que le coût du raccordement des eaux usées de Roquebrune à la station de Menton comme client sera certainement plus élevé qu'avec l'entente. M. Simon a évoqué les coûts élevés pour une petite commune et la difficulté de gérer eaux pluviales et eaux domestiques.

Par vote (unanimité moins une abstention), l'Assemblée Générale a demandé au président de l'ASPONA d'engager une action en justice auprès de Monsieur le Préfet pour mettre en demeure M. le Maire de Roquebrune de traiter les eaux usées de sa commune.

Travaux au Cap Martin

Alerté par des adhérents et d'un commun accord avec l'Association CESAM nous avons analysé les nombreux travaux entrepris sur le Cap et Cabbé. Lieu touristique par excellence, de nombreuses zones sont en site classé, l'arrêté de 1972 est en lecture sur le site WEB de l'ASPONA.

Chemin des douaniers promenade Le Corbusier

Les propriétaires de deux villas ont encadré le chemin dans des grillages et barbelés qui atteignent parfois quatre mètres de haut. Protection inutile (une bonne pince Monseigneur doit permettre très rapidement de pénétrer dans les propriétés) mais ces barbelés sont surtout une injure pour les promeneurs de ce chemin très connu. En plus, les propriétaires de ces villas ont coulé du béton sur le DPM (Domaine Public Maritime) pour faire un espace privatisé.

Les lettres de nos adhérents sont nombreuses et les réponses de M. le Maire de Roquebrune ne nous satisfont pas (voir le site de CESAM).

Plage du Golfe Bleu

Plage de galets à la limite de la pointe de la Veille. L'eau y est claire et l' ASPONA y a empêché la création d'un port pour y préserver les herbiers de posidonies. L'accès en voiture n' y est pas possible en raison de la voie ferrée. La gare est proche, un grand parking y est encore gratuit. La plage est bordée de petites maisons (dont celle de Brel) et depuis quelques mois les permis de construire poussent comme des champignons. Ces permis ne sont délivrés que pour des ravalements de façades (la zone est en site classé). Des adhérents ont constaté plein d'irrégularités et ont demandé à l' ASPONA d'entamer un recours au niveau de la DDE.

Sur le site vous trouverez des photos qui permettent d'affirmer que les déblais des travaux, chargés à bord d'un bateau, ont été purement et simplement jetés en mer dans des sacs plastiques.

Un recours sera entamé pour vérifier le caractère des travaux en fonction du classement du site. (vote à l'unanimité)

Chemins de Menton

Au cours des deux derniers conseils municipaux, M. le maire de Menton a fait voter l'idée du déclassement de deux chemins de Menton pour les vendre à des promoteurs. Nous n'avons pas eu le temps d'aborder le chemin du Peyronnet par contre, en AG, nous avons étudié le chemin des Guillons. Ce chemin relie Garavan à Garavan supérieur, il est balisé en GR5 et, contrairement à la note de M. le maire, est tout à fait praticable. Les vues sur le vieux Menton sont sublimes. M. Hill a dit qu'il en prenait acte, qu'il allait s' y

promener et nous tenir au courant de la suite qu'il compte apporter à ce dossier. !

Ce lieu touristique doit rester accessible.

Arbres du parc St Michel à Menton

Une taille plus que drastique a transformé un vieil olivier en lampadaire, son voisin, plus que centenaire également s'est retrouvé déguisé en épouvantail. Un adhérent très actif, M. Véran, nous a alerté, une lettre à M. le Maire a été suivie d'une visite sur le site. Mme Le Premier adjoint, en charge des espaces verts, nous a promis ... une rencontre est prévue. Mais c'est la vigilance de nos adhérents qui nous a alerté. M. Véran s'inquiète du débroussaillage intensif actuellement pratiqué; M. Molinari nous alerte sur le saccage du Parc Gore et demande qu'un dossier soit monté.

Les arbres sont des témoins vivants de notre passé et doivent être conservés.

Permis sur Garavan,

Le mur de béton est presque continu le long de la côte Mentonnaise et pourtant, il arrive encore à progresser ! Près de la frontière, derrière la fontaine Hanbury, des permis importants sont affichés. M. JM Hill nous a dit qu'ils comporteront une part de logements sociaux. L'ASPONA avait déposé un avis défavorable lors de l'enquête publique.

Aide aux adhérents

De nombreux adhérents nous demandent conseil pour des atteintes à leur environnement. L'ASPONA n'a pas vocation à défendre des intérêts particuliers par contre elle s'efforce de les aider en mettant à leur disposition les documents administratifs comme le POS, et en faisant appel à son avocat. Les demandes sont très diverses : Permis de construire délivré sans métrage du terrain (il manque 100 m²), travaux utilisant un hélicoptère sans autorisation, destruction des grands pins avec du chlorate ...

4. Autorisation d'ester en justice

Cette autorisation a été donnée au Président à l'unanimité

5. Appel à candidature pour aider le fonctionnement du bureau

Nous ne sommes que quelques bénévoles et nous ne pouvons répondre à tous les dossiers. Trois adhérents se sont proposés à nous aider.

6. Intervention de l'association de défense de Castillon

M. Lescuyer, président de l'association de sauvegarde de Castillon a pris la parole au sujet de deux gros projets :

- •Un projet immobilier trop important pour sa commune qui a recueilli 80 % d'opinion contre au cours d'une pétition, le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable mais le projet ressortira sans doute prochainement.
- •Un autre projet est initié par la CARF : création d'un site de traitement d'ordures dans un vallon vierge près du col de Castillon. Ce lieu devrait être protégé par Natura 2000. Dans ce même vallon nous nous étions opposés à la création d'une décharge pour faire une piste de karting. Comme par le passé, l'ASPONA aidera cette association dans ses démarches.

7. Activités du site Internet de l'ASPONA http://aspona.free.fr

Le site est référencé sur les moteurs de recherche, entre autre sur Google. Il est de plus en plus visité. C'est un lieu d'information et d'échanges. L'utilisation de l'adresse électronique nous permet de réduire les frais de timbre!

8 Livre sur l'évolution du Mentonnais

P. Seyfferth et J Chariot travaillent sur la publication d'un livre de photos comparant des clichés d'il y a plus de 100 ans aux vues actuelles.

8. Divers

M. Molinari indique que l' ASPONA doit siéger de droit à la CARF.

Des propositions de visites sont faites, notamment celle de la station d'épuration de Menton ou des jardins Hambury.

Les différents points de l'ordre du jour ont été illustrés par une projection de textes et d'images sur écran qu'il vous est possible de retrouver sur le site de l' ASPONA.



ASPONA

Association 1901 agréée pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune, Menton et environs

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement à nous retourner à :

ASPONA BP 17 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN mail: aspona@free.fr 0493352532

Nom Prénom

Adresse:

Ville / tel e mail

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 28 €

Date et signature